



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM
du 06 février 2020**

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt, le 06 février à 20 H 00, le Comité Syndical du SIVOM du secteur de Riaillé, dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal de la commune de Joué sur Erdre en séance publique sous la présidence de Madame Chantal VINDARD QUIVIGER, Présidente,

Date de convocation : 29/01/2020

PRESENTS : Jean-Pierre BELLEIL, Yvonne CAHIER, Patrice CHEVALIER, Marie-Paule CLERET, Nathalie GENEIX, André GUIHARD, Marie-Thérèse LHERIAU, Thierry MARCHAND, André RAITIERE, Jérôme SQUELARD, Philip SQUELARD, Chantal VINDARD, Roseline VOISIN. **Arrivée d'Antoine LEPINE à 20h20.**

ABSENTS EXCUSES : Cécile ALBERT (donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU), Elodie BIARD, Coralie DUPAS, Céline GAILLARD, Christophe LEBRETON, Daniel TERRIEN (donne pouvoir à Chantal VINDARD).

SECRETAIRE : Philip SQUELARD

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente le compte de gestion 2019 ci-dessous, transmis par le percepteur pour approbation du comité syndical et signature de la Présidente.

Résultats budgétaires de l'exercice

32400 - SIVOM SECTEUR RIAILLÉ

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	36 826,00	1 362 377,41	1 399 203,41
Titres de recette émis (b)	31 136,74	1 084 979,18	1 116 115,92
Réductions de titres (c)		4 522,15	4 522,15
Recettes nettes (d = b - c)	31 136,74	1 080 457,03	1 111 593,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	36 826,00	1 362 377,41	1 399 203,41
Mandats émis (f)	24 965,88	1 185 040,51	1 210 006,39
Annulations de mandats (g)		332,30	332,30
Depenses nettes (h = f - g)	24 965,88	1 184 708,21	1 209 674,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	6 170,86		
(h - d) Déficit		104 251,18	98 080,32

Après lecture des résultats du compte de gestion,

Constatant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étaient conformes aux écritures de la comptabilité administrative de la collectivité,

APPROUVE (à l'unanimité)

Article 1 : Le compte de gestion 2019 présenté ci-dessus

Article 2 : Autorise Madame la Présidente à signer ce compte de gestion

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente le compte administratif 2019 ci-dessous.

SIVOM DU CANTON DE RIALLE - 44 - SIVOM DE RIALLE		CA 2019	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 184 708,21	G 1 080 457,03
	Section d'investissement	B 24 965,88	H 31 136,74
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 317 037,41 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 4 910,24 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 1 209 674,09	= G+H+I+J 1 433 541,42
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 184 708,21	= G+I+K 1 397 494,44
	Section d'investissement	= B+D+F 24 965,88	= H+J+L 36 046,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 209 674,09	= G+H+I+J+K+L 1 433 541,42

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Compte-tenu de la sortie de Madame la Présidente durant la présentation des résultats et le vote,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE (avec 13 voix pour)

Article 1 : D'approuver le compte administratif 2019

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Monsieur le Vice-Président en charge des finances propose à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat 2019 de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT 2019			
	résultat de cloture 2019	part affectée à l'investissement en 2020	Report en fonctionnement en 2020
FONCTIONNEMENT	212 786.23 €		199 517.12 €
INVESTISSEMENT	11 081.10 €	13 215.11 €	

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'approuver l'affectation du résultat 2019

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES 2020

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente les demandes de subventions adressées au SIVOM au titre de l'exercice 2020.

Après analyse des demandes, les montants suivants sont proposés au vote :

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020		
ASSOCIATIONS	montant demandé en 2020	subvention 2020 attribuée par le comité syndical
ACTM (Association Cantonale de Travaux Manuels)	500.00 €	500.00 €
ERDRE ET LOIRE INITIATIVES	10 000.00 €	5 000.00 €
Assication NEW RANCARD	600.00 €	600.00 €
Ecole de musique POLY-SONS	9 000.00 €	6 000.00 €
Association SEVE (Solidarité Evènement en Vallée de l'Erdre)	1 000.00 €	600.00 €
SOS URGENCE GARDE D'ENFANTS	120.00 €	120.00 €
Association VITAL	1 500.00 €	500.00 €
TOTAL	22 720.00 €	13 320.00 €

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIVOM,

Considérant que les associations poursuivent un but d'intérêt intercommunal local,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'approuver le montant des subventions à verser au titre de l'exercice 2020

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au compte 6574

Fanfare L'Echo de l'Erdre :

Concernant le subventionnement de la fanfare « L'Echo de l'Erdre » qui intervient sur chaque commune lors de cérémonie officielle, il est décidé que chaque commune réglera l'association sur la base d'un prix/prestation identique pour les cinq communes.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Les élus du comité syndical prennent connaissance du budget primitif proposé pour l'exercice 2020.

BUDGET PRIMITIF 2020							
SECTION FONCTIONNEMENT				SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
11	210 200.00 €	002	199 517.12 €	16	17 796.21 €	001	11 081.10 €
12	819 200.00 €	13	18 600.00 €	20	4 000.00 €	1068	13 215.11 €
22	40 000.00 €	70	333 600.00 €	21	20 000.00 €	10	1 000.00 €
23	- €	74	824 900.00 €			40	16 500.00 €
42	16 500.00 €	75	62 500.00 €				
65	217 000.00 €						
66	18 834.00 €						
67	117 437.12 €						
TOTAL	1 439 171.12 €	TOTAL	1 439 117.12 €	TOTAL	41 796.21 €	TOTAL	41 796.21 €

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'adopter le budget primitif de l'exercice 2020 tel qu'il est résumé ci-dessus.

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES 2020

Madame la Présidente présente le calcul de la participation des communes au titre de l'exercice 2020.

Ce calcul est basé sur l'évolution du potentiel fiscal de chaque commune, de l'évolution démographique ainsi que du montant attribué par la communauté de communes (compensation + solidarité).

Le produit attendu s'élève à la somme de **500 000 €** réparti comme suit :

PARTICIPATION DES COMMUNES 2020						
POTENTIEL FISCAL	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	TAUX moyen nationaux 2018		PRODUIT	population totale légale au 1er janvier 2019	versement COMPA (compensation + solidarité)
JOUE S/ERDRE	1 967 000.00 €	24.54		482 701.80 €		
	1 382 000.00 €	21.19		292 845.80 €		
	229 700.00 €	49.67		114 091.99 €		
				889 639.59 €	2471	228 266.00 €
PANNECE	934 600.00 €	24.54		229 350.84 €		
	793 000.00 €	21.19		168 036.70 €		
	124 300.00 €	49.67		61 739.81 €		
				459 127.35 €	1370	144 410.00 €
TRANS S/ERDRE	790 800.00 €	24.54		194 062.32 €		
	465 500.00 €	21.19		98 639.45 €		
	98 400.00 €	49.67		48 875.28 €		
				341 577.05 €	1072	105 671.00 €
RIAILLE	1 983 000.00 €	24.54		486 628.20 €		
	1 530 000.00 €	21.19		324 207.00 €		
	172 100.00 €	49.67		85 482.07 €		
				896 317.27 €	2377	269 616.00 €
TEILLE	1 412 000.00 €	24.54		346 504.80 €		
	1 037 000.00 €	21.19		219 740.30 €		
	125 500.00 €	49.67		62 335.85 €		
				628 580.95 €	1818	185 247.00 €
TOTAL GENERAL				3 215 242.21 €	9108	933 210.00 €
Part des communes dans le produit fiscal		Part des communes dans la population		Part des communes (compensation + solidarité)		
JOUE S/ERDRE	27.67%	JOUE S/ERDRE	27.13%	JOUE S/ERDRE	24.46%	
PANNECE	14.28%	PANNECE	15.04%	PANNECE	15.47%	
TRANS S/ERDRE	10.62%	TRANS S/ERDRE	11.77%	TRANS S/ERDRE	11.32%	
RIAILLE	27.88%	RIAILLE	26.10%	RIAILLE	28.89%	
TEILLE	19.55%	TEILLE	19.96%	TEILLE	19.85%	
	100.00%		100.00%		100.00%	
CONTRIBUTION FINANCIERE TOTALE		500 000.00				
	Part potentiel fiscal	Part population	Part compensation solidarité	TOTAL	TOTAL CNES	
	250 000.00	125 000.00	125 000.00		Participation 2020	Participation 2019
JOUE S/ERDRE	69 173.61	33 912.49	30 575.38	133 661.48	133 661.48 €	100 204.01 €
PANNECE	35 699.28	18 802.15	19 343.18	73 844.61	73 844.61 €	56 354.99 €
TRANS S/ERDRE	26 559.20	14 712.34	14 154.24	55 425.78	55 425.78 €	42 287.80 €
RIAILLE	69 692.83	32 622.42	36 114.06	138 429.30	138 429.30 €	106 046.83 €
TEILLE	48 875.09	24 950.59	24 813.14	98 638.82	98 638.82 €	75 106.37 €
TOTAL	250 000.00	125 000.00	125 000.00	500 000.00	500 000.00 €	380 000.00 €

Le Comité Syndical,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'approuver la répartition de la contribution financière des communes pour l'exercice 2020

Article 2 : D'appeler cette participation financière sur les 4 trimestres de l'année 2020.

Article 3 : D'imputer ces recettes sur le compte 7474 du budget

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT/FIO 2020

Madame la Présidente rappelle que :

- Vu la création d'un nouveau label par l'Etat, remplaçant les « Maison de Services au Public » en « Espace France Services » sous réserve de répondre aux critères du cahier des charges,
- Considérant que ces structures ont la possibilité de solliciter une subvention de fonctionnement au titre du FNADT et des Fonds Inter Opérateurs,
- Considérant que L'Espace France Services du secteur de Riaillé est labellisé depuis le 1^{er} janvier 2020 et répond aux critères du nouveau cahier des charges,

Il est proposé de faire une nouvelle demande de subvention FNADT et FIO au titre de l'exercice 2020.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : d'adresser une demande de subvention de 15 000 € au titre du FNADT et 15 000 € au titre des fonds Inter Opérateurs pour l'exercice 2020 afin de permettre le financement des actions de l'Espace France Services.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020

Madame la Présidente présente au comité syndical un projet de travaux au sein de l'Espace France Services visant à créer un espace multimédia avec visioconférence.

Les travaux prévus seraient les suivants :

- Changement des ouvertures pour plus de lumière dans la pièce
- Fourniture et pose d'un store pour dissimuler la cuisine durant l'utilisation de l'espace
- Fourniture et pose de plans de travail et d'une table pour créer un espace multimédia
- Achat de tabourets
- Achat de deux ordinateurs portables et de deux imprimantes
- Achat d'un destructeur de papier pour le respect de la confidentialité
- Pose de prises de courant et de prises réseau
- Câblage et frais d'installation

Le montant prévu pour ces travaux s'élève à 7414.78€ HT.

Madame la Présidente précise également que cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du DETR.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1er : d'approuver le projet de travaux présenté ci-dessus pour un budget global de 7414.78€ HT.

Article 2 : de solliciter une demande de subvention au titre du DETR 2020.

Article 3 : décide de donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer tous les documents inhérents à ce dossier.

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Madame la Présidente expose :

- L'opportunité pour le Sivom du secteur de Riaillé de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques en application de :
 - La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

- Du décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

DECIDE (à l'unanimité)

Article unique : Le Sivom du secteur de Riaillé charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise pour plusieurs collectivités territoriales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la CNRACL :**
Décès, Accident du travail/Maladies professionnelles, Maladie Ordinaire, Longue Maladie/Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption.
- **Agents non affiliés à la CNRACL :**
Accident du travail/Maladies professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie Ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules au Sivom du secteur de Riaillé.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021

Régime du contrat : capitalisation

OBJET : PROCHAINES REUNIONS

- 10 février : Réunion entre les agents de l'Espace France Services et les agents d'accueil des mairies pour présenter les missions de l'Espace France Services et faciliter les échanges entre agents
- 11 février : restitution de l'enquête réalisée auprès des familles du territoire par la Ligue de l'Enseignement 44
- 13 février : Accueil de la commission « Développement local » du Département
- 14 février : Inauguration officielle de l'Espace France Services en présence du Préfet
- 27 février : Rencontre avec les élus de la COMPA pour présenter l'Espace France Services
- 03 avril : Assemblée générale de l'APEED
- Courant avril : Elections Sivom

Fin de la réunion à 22h00

Comité syndical du 06 février 2020**Signatures**

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURES
Madame	VINDARD	Chantal	Présidente	
Monsieur	RAITIERE	André	Vice-Président	
Madame	VOISIN	Roseline	Vice-Président	
Monsieur	SQUELARD	Jérôme	Vice-Président	
Madame	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Président	
Madame	ALBERT	Cécile	Elue	
Monsieur	BELLEIL	Jean-Pierre	Elu	
Madame	BIARD	Elodie	Elue	
Madame	CAHIER	Yvonne	Elue	
Monsieur	CHEVALIER	Patrice	Elu	
Madame	CLERET	Marie-Paule	Elue	
Madame	DUPAS	Coralie	Elue	
Madame	GAILLARD	Céline	Elue	
Madame	GENEIX	Nathalie	Elue	
Monsieur	GUIHARD	André	Elu	
Monsieur	LEBRETON	Christophe	Elu	
Monsieur	LEPINE	Antoine	Elu	
Monsieur	MARCHAND	Thierry	Elu	
Monsieur	SQUELARD	Philip	Elu	
Monsieur	TERRIEN	Daniel	Elu	